

LA Petite Tunisie

ABONNEMENTS :

Tunis-Tunisie	France
Un an.....Fr. 10	Un an.....Fr. 12
Six mois..... 6	Six mois..... 7

PAYABLES D'AVANCE

Rédacteur en Chef: Em. LACROIX

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration doit être adressé au bureau du Journal

16, Rue Es-Sadikia — TUNIS

ANNONCES :

Annonces diverses,..... la ligne 0 40
 Réclamés..... 0 60
 Chronique locale..... 1 50

PAYABLES D'AVANCE

Vilaine Affaire — Le Pot aux Roses

Tunis, le 26 Novembre 1896

L'Indépendance DE LA Magistrature

Dans le grand débat qui a eu lieu à la Chambre des députés sur l'Algérie, il a été dit d'excellentes choses et demandé par les orateurs d'utiles réformes dont on devrait bien faire profiter cette malheureuse Tunisie qui agonise sous une administration insensée qui a juré sa ruine totale.

Malheureusement, nous n'avons personne pour prendre en mains notre défense, aucune voix autorisée pour faire entendre nos cris de détresse, nous recourons à des magistrats retraités et même à quelques avocats.

Cela amène forcément un encombrement et une lenteur dans les procès qui sont très préjudiciables aux intérêts généraux et des particuliers lésés.

Cette defectuosité dans le rouage judiciaire se fait surtout sentir pour les affaires civiles et commerciales.

Ce sont ces longs retards dans les jugements, ces lenteurs dans les différentes procédures, d'une liquidation judiciaire par exemple, ou d'une faillite, qui permettent au commerçant liquidé ou failli de faire disparaître le restant de l'actif, de léser ainsi les créanciers et d'amener, conséquemment, d'autres catastrophes.

Le commerce, par suite de certaines conditions, qu'il serait trop long d'énumérer et de discuter, n'est pas déjà si florissant pour que la justice, déjà boiteuse, l'amène par ses lenteurs à la débâcle.

Certes nous avons mauvaise grâce à la « Petite Tunisie » de parler des lenteurs de nos juges, qui ne nous font guère traîner en longueur, nous; mais il serait à souhaiter que pour les affaires commerciales, ces messieurs du tribunal déployassent la même activité, la même rapidité d'exécution, que pour nos procès.

Mais malheureusement le nombre restreint de juges n'est pas la seule cause de cette dégringolade de notre tribunal.

On parle tout bas, dans certains milieux, de dissentiments graves, de rancunes envieuses, entre les deux principaux chefs de notre magistrature.

On parle de certaines obstructions voulues, raisonnées, calculées que ces deux magistrats se mettent mutuellement dans le fonctionnement de leurs attributions.

Toutes ces petites luttes sourdes se font malheureusement sur le dos du

général. Mais en ce qui concerne la justice elle-même, la justice proprement dite, il faut absolument qu'elle reste aux mains des supérieurs hiérarchiques (Très bien! Très bien!), et cela d'une manière absolue, et que ses attributions ne dépendent pas, à un titre quelconque, d'un gouverneur général, quelque impartial qu'il puisse être lui-même.

On ne peut pas être plus précis et plus affirmatif et mieux soutenir l'indépendance de la magistrature.

Mais ce qu'on ne veut pas pour l'Algérie et qui a été repoussé par la Chambre, ne l'avons-nous pas en Tunisie?

La magistrature, tout le monde le sait et M. Pontois l'a écrit dans ses *Odeurs de Tunis*, est, ici, entièrement aux ordres du résident général; elle est absolument sous sa dépendance; celui-ci peut briser à son aise un magistrat assez digne pour vouloir rendre

Ce sont là les raisons qui empêchent le recrutement de la magistrature coloniale, et ils sont rares les magistrats métropolitains qui consentent à venir prendre place dans notre magistrature tunisienne, qui ne dépend que d'un résident général.

Voilà pourquoi, alors qu'il avait été décidé qu'on créerait une troisième Chambre, qu'on créerait un second poste de substitut, on ne fait rien, on ne remplace même pas les juges qui partent.

C'est pour cela que l'on voit des affaires inscrites qui ne viendront à leur tour du rôle que dans deux ou trois ans.

Et on vient nous parler de la création d'une Cour d'Appel!

Nous pensons, nous, qu'il faudrait avoir d'abord des juges avant d'avoir des conseillers.

On mettrait ainsi fin à ce gâchis judiciaire qui, en laissant si longtemps en suspens les graves intérêts des justiciables engagés, amènent lentement et sûrement notre commerce à la faillite et à la ruine.

C. VÉRAX.

Le bruit court avec persistance qu'un des chefs du groupe dit républicain serait prochainement pourvu d'une grosse et grasse situation comme dédommagement aux *signalés services* de ce caméléon plutôt subi qu'accepté avec plaisir par le moribond Millet et son entourage d'eunuques.

LA CONFÉRENCE

(Suite)

La comédie Consultative a continué et nos pseudo-députés ou délégués nous ont bien montré ce qu'ils valaient, tant au point de vue intellectuel que moral.

On se rappelle qu'à la dernière session,

Nous voulions les étaler devant la Cour d'Alger, nous ne l'avons pas fait pour ne pas ajouter un scandale de plus à ceux déjà nombreux qui se sont succédés depuis moins de deux années et aussi par pitié pour celui qui s'en est rendu coupable et qui a eu certainement la main forcée.

Avec la majorité de la Chambre, avec la population entière de la Tunisie, nous demandons de toutes nos forces une magistrature indépendante, une magistrature qui ne soit pas obligée de subir les volontés d'un homme, d'être asservie à un joug avilissant et si certaines parties sont en cause, de rendre des services et non des arrêts, une magistrature qui n'accepte pas de supplément de traitement de trois mille francs — ce qui laisse le char libre à toutes les suppositions.

Pour ce faire, comme en Algérie, il faut traire la magistrature des

général quel qu'il soit son intérêt même, il faut qu'elle soit aux mains de sérieux hiérarchiques au sommet desquels se trouve le ministre de Justice, garde des sceaux; en un mot, il faut qu'elle soit indépendante.

Une faible voix sera-t-elle entendue en son lieu? Nous tâcherons qu'il en soit ainsi.

Em. LACROIX.

Par un de nos excellents confrères coloniaux, notre excellent frère a Colonie semble prendre à tâche, dans l'affaire avortée, dite des bons de pouce, de défendre un voleur qui a avoué sa complicité en essayant de rejeter sur des infortunés des crimes commis par un malfaiteur payé, qui n'a pas voulu désigner son confrère reconnaissant, avec nous, qu'il a fait, avec le foin que nous avons au protectorat, à combattre les sottises monsieur qu'à s'occuper du gibier et que le tribunal criminel n'a pas et que le méritaient les méfaits commettes et escarpe de haute envergure.

DE NIMES A PARIS

Voilà qui était tranquillement chez moi, à Nîmes, où il se reposait au milieu de ses sœurs, des labours de ces mois derniers, du très subitement appelé à Paris par le Ministre des Affaires étrangères pour venir, à l'organe officieux de la résidence, « parler à la rédaction des projets de traités conventionnels tunisiens avec certaines puissances ».

Il n'est pas le vrai motif de l'appel à du coadjuteur de M. Millet, la vraie raison est celle-ci :

Le résident général est sur le point de tirer sa révérence et de nous dire adieu. Révoil à Paris, qui dira s'il accepte cette assez difficile et transitoire de prospect général à Tunis, transitoire, car qu'ils s'agit que la Tunisie est destinée à passer peu du Quai d'Orsay au pavillon de l'Algérie, c'est-à-dire, du ministère des Affaires étrangères à celui des Colonies; le rattachement, se fera peut-être cette année, qu'à l'coup sur l'an prochain.

Il n'est pas peu, nous serons fixés sur l'acceptation ou le refus de M. Révoil.

Les hommes faire Targe-Bellot semble prendre les notions d'une affaire d'Etat. On ne parle elle dans tous les cafés d'affaires.

Des suppléments de journaux sans lecteurs ont été tirés de part et d'autre pour le plus grand profit des directeurs que cette bonne au bain a mis en joyeuse humeur.

Il nous semble que tout ce tapage était superflu et qu'il était plus sage d'attendre la décision des juges qui, s'ils jugent selon leur âme et conscience, donneront raison au premier locataire.

Il n'en peut être autrement.

Le Pot aux Roses

Décidément les mauvais jours sont venus pour les phosphates, les phosphatiers et surtout pour les phosphateux.

Toute la presse locale sans exception, parle, en ce moment, de la grande affaire de phosphates en délibéré à l'Ouzara.

Certains journaux vont même jusqu'à faire paraître des suppléments où ils expliquent, chacun à sa manière, tout au long l'affaire au public pour qu'il puisse à son tour porter un jugement.

Mais tout cela est secondaire à côté de la grande discussion qui s'agite à Paris à la commission des phosphates.

C'est là le seul motif du départ précipité, par ordre, de M. Ravinier, directeur général des travaux publics.

C'est la concession des phosphates de Gafsa qu'on examine et que l'on discute.

Plus difficiles que l'*Officiel* quotidien, nous n'acceptons pas l'explication qu'on a voulu donner du fameux article 13 du contrat.

Malgré tout ce qu'on a voulu dire et démontrer, nous persistons à voir dans cet article un monopole établi, et d'après les traités passés et présents, même les derniers, tout monopole est interdit dans la Régence.

De ce chef-là seul, le contrat est entaché de nullité.

Sans aller aussi loin qu'un de nos confrères qui n'a pas craint, au sujet de la concession des phosphates de Gafsa et du chemin de fer y afférent de parler, d'une manière vague il est vrai, de pots-de-vin, nous n'avons jamais considéré cette concession comme loyalement faite, comme une affaire propre.

Nous avons toujours pensé, vu les personnalités en jeu, que c'était une affaire plus ou moins louchée.

Et sans avoir, pendant une longue série d'articles, débâté contre le contrat intervenu entre le Gouvernement et M. de Robert, nous ne l'avons jamais approuvé.

Tel n'est pas précisément le cas de l'*Officiel* quotidien, dont on rappelle les articles violents contre les concessionnaires, il y a environ un an, ce qui faillit amener une brouille avec le résident.

Aujourd'hui, on change d'attitude et le changement de front est complet.

Nous n'essaierons pas d'expliquer un si grand et si prompt revirement.

MM. Millet, Pavillier et Molinos, peuvent seuls donner et déclarer les raisons de cette volte-face.

Nous sommes donc bien à notre aise pour parler de la question pendante en ce moment devant la Commission des phosphates et devant l'opinion publique.

Le public, qui doit tout connaître dans ce qui l'intéresse, pourra voir tous les dessous sombres et louches de cette concession tunisienne.

Nous nous contenterons pour aujourd'hui de donner, suivant l'expression de notre confrère, la *genèse de l'affaire*, nous réservant d'approfondir et de discuter plus longuement le tout dans d'autres articles.

Mais d'abord, parlons un peu de concessionnaire, M. de Robert, et en sachant ce qu'il est, d'où il vient et comment il est venu, on pourra plus facilement juger de la moralité de l'affaire, et apprécier les

accusations vagues parues dans « la Colonie » du 14 juillet 1896.

M. de Robert fut pendant quelque temps surveillant de chantier à Panama, à la débâcle du canal, il rentra en France et végéta pendant quelques mois sur le pavé de Paris où il vendait des cannes.

Avec de chaudes recommandations auprès de M. Pavillier, il vint ici à Tunis, où il demanda à entrer au service des travaux publics, mais ses capacités ne lui permirent pas de réussir.

C'est pendant ce temps qu'il se trouva en contact avec le représentant de la société lyonnaise qui était sur les rangs pour la concession des phosphates de Gafsa, ce dernier, plein de confiance comme tous les gens honnêtes, ne cacha rien de ses projets à M. de Robert, qui lui, s'empressa, d'aller offrir l'affaire à un M. Barthélémy et c'est ainsi qu'une première fois fut instituée la société Barthélémy et Cagnant.

Cagnant était le même qui, étant capitaine d'artillerie à Bizerte, avait été subitement rappelé en France, sur la demande de M. Massicault, à la suite de spéculations plus ou moins louches sur des terrains.

La société Barthélémy et Cagnant ne put arriver à constituer le capital garantie et eut sa concession retirée.

C'est à la suite de cela que le même M. de Robert présenta et offrit l'affaire à un M. Molinos.

Sous l'action de quelles influences M. Pavillier accordait-il la concession ? Il ne nous appartient pas de le dire ; nous nous contenterons de constater simplement que la concession fut faite alors que l'on savait très-bien que le concessionnaire n'avait pas le premier sou des vingt-deux ou vingt-trois millions qu'exigent l'exploitation des phosphates et la construction du chemin de fer, et que sa garantie financière était aussi nulle que celle du premier van-pieds venu.

C'était une simple spéculation de courtier marron qu'on avait fait, espérant céder, moyennant une assez forte somme, la concession obtenue si facilement.

Mais aujourd'hui, il faut déchanter, ou plutôt il faut s'exécuter et commencer les travaux, le temps presse, et c'est avec un certain plaisir, avec une grande joie même que le concessionnaire se voit sollicité de renoncer à sa concession.

Il voit enfin arriver le moment où il touchera du Gouvernement même la forte somme qu'il n'a pu trouver jusqu'ici.

Et voilà pourquoi M. le Directeur général des Travaux publics est allé à Paris donner des explications à la commission des phosphates, qui, certes ne conteste nullement les « avantages » que comporte la « concession au point de vue économique » et agricole de la Tunisie, mais qui veut savoir, et elle a raison, si la concession est valable par la moralité et la solvabilité du concessionnaire.

Telle est la question à laquelle l'opinion publique répondra sûrement mieux que tous les officieux ensemble.

G. VÉRAX.

Tablettes d'un Prisonnier

LUNDI, 19 octobre. — Il est six heures du matin, dis-je, j'ai donc dormi au moins treize heures de temps comme une véritable souche, je me lève, je fais ma toilette, j'avale une tasse de café et je sors me promener pour rentrer bientôt car j'ai à écrire au procureur général pour savoir s'il n'y a pas eu erreur — voulue — au sujet de mon incarcération. J'expédie trois ou quatre télégrammes au garde des sceaux, au Président de la République et autant de lettres et... j'attends. L'heure du déjeuner arrive bientôt, car on déjeûne de bonne heure, en prison ; les condamnés de droit commun à neuf heures et ceux pour délits de presse ou politiques, entre dix et onze heures, le dîner a lieu, pour les premiers à quatre heures et pour les autres entre cinq et six heures, l'heure du déjeuner arrive, dis-je, mais je n'ai toujours pas d'appétit ; l'après-midi on me donne les Aventures de Robinson Crusoe en quatre volumes que j'ai demandés, je me plonge dans leur lecture jusqu'à 2 heures et je sors me ballader jusqu'à 5 heures, puis je rentre et me mets à lire jusqu'à 7 heures, je me couche et m'endors tôt. Comme la nuit précédente, je dors d'un profond sommeil jusqu'au lendemain six heures.

MARDI. — Il y a déjà 48 heures que je suis prisonnier et l'heure de ma dernière arrivée hélas ! toujours pas. Un peu de patience et elle viendra... peut-être. Un accès de fièvre — héritage de ma détention de l'an dernier à la prison de Tunis — me prends, je me fais porter malade mais le docteur ne vient faire sa visite qu'à deux heures et lorsqu'il s'amène mon accès est passé depuis longtemps et je suis parfaitement rétabli ; cet excellent disciple de Scapula m'ordonne une purgation quelconque pour le lendemain : comme l'accès n'avait fatigué, je reste couché jusqu'à deux heures, toujours sans rien manger, buvant seulement un peu de lait.

Sur le soir, je reçois un avis du procureur général m'informant qu'il y aura erreur de la part du parquet général : le sujet de mon amnistie, que la Tunisie n'était pas comprise et qu'il fallait modifier devant la loi, dura lex sed lex. Avant de mauvaises raisons, est-il besoin de le dire, pour expliquer l'odieux complot traqué par René Millet et dont j'étais la victime. Bien obligé, je m'incline devant la loi puisque je ne puis faire autrement, en songeant qu'il me reste encore dix-neuf jours à tirer et que c'est passablement long. Un peu après cette désagréable nouvelle, je sors faire un tour de promenade jusqu'à 5 h. 1/2 et je rentre me mettre au lit sans manger mais cette nuit, par exemple, à l'inverse des autres, je ne peux fermer l'œil et j'entends distinctement sonner les heures et les demies jusqu'à quatre heures du matin, moment où je finis par m'endormir jusqu'à sept heures.

MERCREDI. — Je m'habille et ce matin je suis très long à faire ma toilette, j'ai dans une vague espérance que j'aurai une visite d'un des rares parents que j'ai à Alger, je vais à ma promenade habituelle jusqu'à dix heures et quart puis je retourne pour déjeuner ; ce matin, j'ai trempé un peu de pain dans du lait, je me plonge dans ma lecture, la coupant pour écrire trois ou quatre lettres aux miens et à des amis. Je vais à la messe à six heures, je suis sur un banc et je lis ; lorsque, à six heures 5 heures 1/2 un gardien vient m'interroger qu'on me demande au bureau : je m'incruste sans trop savoir ce que l'on peut bien me vouloir ; si c'était pourtant ma libération car j'ai longuement télégraphié au garde des sceaux qu'on violait en ma personne la loi d'amnistie de 1895 en me maintenant prisonnier au mépris de la dite loi. Je reviens dans le dit bureau avec le gardien et monsieur très aimable qui me dit que le directeur du service pénitentiaire du département d'Alger et me demande si j'ai pas à me plaindre du régime ni des gardiens ; je lui réponds négativement, que, au contraire, je suis, quant au personnel, très touché des égards que tous ont pour moi.

Il me demande encore si je ne préfère pas faire mes promenades du côté des préaux, c'est-à-dire des gens que l'on considère comme innocents jusqu'à preuve du contraire et parmi lesquels je pourrais passer plus agréablement mes jours qu'en tous les cas, il m'autorise à me promener où bon me semblera. Je lui réponds que je suis véritablement bien bon et que je ne serais pas surpris de voir un monde de prisonniers et je retourne dans mon home, je bois quelques gorgées de lait et je me mets au lit sans vouloir lire. Cette soirée me fut pénible entre toutes c'était la quatrième que je passais, j'étais capable de détourner ma pensée de chez moi et je songeais à ma femme, ayant la certitude de la voir arriver, quoique au fond elle eusse été bien heureuse, car il m'aurait été permis de la voir tous les jours depuis six heures du matin à cinq heures du soir, tandis qu'à Tunis, à peine put-elle obtenir l'autorisation du sieur Millet, cet être royal, queux, inconscient plutôt que méchant, bête de venir me voir deux fois par semaine — entre deux grilles s. v. p. et de me faire l'œil sévère d'un garde-chiourme — pendant une demi-heure chaque fois, de 2 h. à 2 h. 30.

(A Suivre)

Em. L.

Le monsieur qui a voulu faire... signifier la valeur par un impressario de notre ville publicitaire, peut aujourd'hui s'adresser à un impressario qui est tout disposé à lui rendre ce petit service.

ÉTOURDERIE ET GASPILLAGE ÉHONTÉ

La direction de l'Agriculture, ainsi que nous l'avions annoncé, avait besoin de quinze mille quintaux d'orge pour en faire l'avance aux indigènes, trop pauvres pour en acheter dans certaines contrées de la Régence.

Au lieu de rendre l'adjudication publique pour passer à la baisse et de stipuler dans le cahier des charges que les orges devraient être rendues dans telles et telles parties de la Tunisie, M. Fallot qui a dit-on libellé le dit cahier des charges ne s'est pas plus soucier de cela que de sa première chaussette sale, de sorte que trois ou quatre concurrents ayant seuls été appelés, MM. A. Ventre, F. Fabre, Savon, Toche, de Bône, les orges ont atteint des prix bien supérieurs, de 2 fr. 75 à 3,25 à ceux qui se paient actuellement dans les endroits dépourvus d'orge, et comme il est stipulé que les dites orges sont livrables à Tunis, il faudra encore payer pour les transporter sur les lieux, ce qui est d'un comique achevé.

Par exemple, les orges de Souk El Arba viendront à Tunis et on en fera la livraison et seront ensuite réexpédiées à Souk El Arba pour être distribuées aux indigènes, de même celles de Kairouan qui viendront à Tunis et reprendront le chemin de Kairouan.

Par suite de la négligence de M. Fallot, c'est une perte sèche de cinquante mille francs pour le gouvernement dont les coffres ne sont pas si bondés que cela puis-je en chercher tous les moyens de nous crocheter nos portefeuilles pour remplir ces vides faits par René Millet ajoutés à ceux de ses collaborateurs, genre Fallot.

L'avocat qui, sans un sou en poche, va manger dans les restaurants à la mode, et lorsqu'il vient le quart d'heure de Rabais, s'aperçoit avec étonnement qu'il a oublié son portefeuille sur la cheminée de sa chambre, est prié de passer à la brasserie pour régler une petite note de deux francs soixante, café et cognac compris.

VILAINE AFFAIRE

On parle beaucoup en ce moment d'une vilaine affaire N... négociated. Fines amounting to £3 were imposed. (Londres.) (Morning Post).

Par contre, la Nazione de Florence trouve la peine dérisoire, elle s'exprime ainsi :

A TUNISI Le offese al Re d'Italia

Da Parigi si telegrafa : Il Correzionale di Tunisi condannò Crouzet, redattore del giornale Petite Tunisie, a cinquanta franchi di multa, per offese a Re Umberto, e il tipografo del giornale a venticinque lire.

Molto severo, come vedesi, il tribunale tunisino, trattandosi del Re d'Italia!

Se le offese fossero state fatte al Presidente della Repubblica la multa sarebbe salita certo a migliaia di lire, e la pena corporale non sarebbe stata sfuggita.

La sentenza dei magistrati posti agli ordini della Francia è il primo sintomo degli effetti del trattato concluso dal nostro Governo a tutto profitto della baldanzosa influenza francese.

(Florence.) (La Nazione).

De bien gros mots ont été lâchés par un journal local contre le président du syndicat de l'admiration mutuelle.

On assure que notre tribunal correctionnel, déjà cependant surchargé de besogne, va être appelé à dire son dernier mot en l'espèce.

Le Maïs Amoureux

Dans son cabinet de travail, le gouverneur se promène fiévreusement, il ne s'arrête que pour se mirer dans une glace et étudier quelques poses langoureuses, conquérantes et autres.

Enfin ! on frappe à la porte et entre un monsieur à la figure pâle encadrée d'une barbe longue, maigre, aussi pâle qu'elle, ça ressemble à un cocher de fiacre en grève, c'est le chef des huissiers, après plusieurs courbettes à la turque : « Monsieur le gouverneur, le bateau est signalé. »

— C'est bien, prenez une voiture, pas la voiture gouvernementale, ni cellulaire, un fiacre, enfin, que vous porterez sur le compte du gouvernement ; vous irez à l'appartement et vous me ramènerez la personne, faites monter un janissaire sur le siège, il fera reconnaître la voiture à la personne attendue et en même temps il vous surveillera à votre retour. Vous avez compris, Rompez.

pour de la République, notre ami M. Spire, a déclaré se joindre à la demande formulée par l'honorable organe de la Défense.

— L'affaire est grave, a-t-il ajouté, la présence de ces deux témoins est indispensable aux débats ; ces sont deux indigènes, qui purgent, il y a quinze jours encore, quelques semaines de prison ; nous les avons relâchés, des doutes existent d'ailleurs sur eux. Le tribunal s'est rangé à l'avis du procureur.

Sans faire aucun commentaire, nous devons dire à l'honneur du parquet qu'il a immédiatement lancé deux assignations nouvelles à un adresse inconnue et qu'il a pris les dispositions pour infliger 100 fr. d'amende à chacun d'eux, ce qu'il leur sera très aisé de payer, vu l'état d'indigence dans lequel, paraît-il, ils se trouvent.

Nos deux matois sont partis, nous assure-t-on, pour la Mecque ; s'il leur reste quelque peu de conscience, ils ne manqueront sûrement pas de recommander l'âme de M. Spire au grand prophète. Ce ne sera pas du tout administratif comme leur relâchement, mais par les temps qui courent, cette enfreinte sera pardonnée.

Rouquant d'ailleurs, la tradition des règles établies, le nouveau propriétaire de l'ancienne cathédrale magnanimement refuse la somme de 2000 fr. que l'administration voulait lui octroyer pour les frais de façade de sa nouvelle usine. Le propriétaire de laide droite avait été plus rapide.

Le cor est moins dur que la racine. La question a été discutée au sein même de la commission consultative qui, heureusement pour la tranquillité générale, a mis un terme à ses travaux.

La session a été fatale à notre ministre. Malgré tous les moyens de la résidence qui, sous les ordres de certains pachas, ont servi de passant pour personnel dans ce terme zoologique défendit et le maître, la lutte a été mortelle pour ce dernier.

Nous le voyons depuis lors deambuler au tour des cimetières musulmans, invoquant sans doute l'âme des morts marabouts pour qu'ils lui facilitent par des conseils mystérieux la tâche de faire clandestinement de cette contrée ingrate. Puissent-ils trouver le remède !

Pendant qu'il pense si étroitement, le procès phosphore-Bellot qui passionne le juste titre l'opinion publique depuis quelque temps, appelée hier matin devant le Châra, après les plaidoiries, a été renvoyée à lundi matin pour un supplément d'enquête.

GRAND CAFÉ GLACIER ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS

Le gouvernement vient de réparer une galie retentissante en nommant l'ancien contrôleur de Tunis, l'honorable M. Catroux, inspecteur général des contrôles civils.

Toute la population de Tunis et celle du contrôle de Tunis, qu'il a dirigé pendant de longues années à la satisfaction générale, applaudiront des deux mains à la légitime réparation qui était légitimement due à M. Catroux.

BRASSERIE DU PHÉNIX, rue Amilcar PLATS DU JOUR

C'est par avalanche que les plaintes nous arrivent contre certain huissier assez osé pour fouler aux pieds les lois et tomber par conséquent sous le coup de la loi.

Nous reparlerons de cet auxiliaire de la justice dès que nous aurons en main les preuves palpables de sa culpabilité, cependant d'ores et déjà établie.

Brasserie GEORGES RESTAURANT A TOUTE HEURE

Les jours se suivent et... se ressemblent. Est-ce que le terrain du casino va rester vitam eternam vierge de tout édifice ?

Que devient donc l'affaire engagée avec la société Paris-Tunis ?

Notre municipalité n'a pas le droit de se désintéresser de la chose et puisque cette société semble ne pas être pressée à faire trancher le différend, il appartient aux édiles de prendre les devants et d'en finir avec une affaire qui semble par trop s'éterniser.

Ce terrain ne peut rester plus longtemps vague et Tunis ne peut se passer d'avoir son théâtre à elle.

BRASSERIE DU CHAPITRE RESTAURANT. — SERVICE A LA CARTE

Sur les deux millions que la municipalité va toucher de son emprunt ne pourrait-elle pas réserver quelques milliers de francs pour faire construire un vaste bas-

MONTRES REMONTOIRS
Or, argent et nickel
tous systèmes
Réparations Garanties

MAISON FRANÇAISE

Horlogerie-Bijouterie

A. PORTAIL, 4, rue Al-Djazira. — TUNIS

CHAINES
Or, argent, etc., etc.
ASSORTIMENT POUR MARIAGES
Réparations Garanties

Echos Tunisiens

LESSIVE PHÉnix

GRAND CAFE DE TUNIS

RESTAURANT A LA CARTE ET A PRIX FIXE

Madame Millet, a annoncé la *Dépêche*, est arrivée, hier, à Tunis, accompagnée de ses deux plus jeunes fils.

Philippe, le second fils de M. Millet, est donc resté en France, et Philippe n'est pas encore dans une classe élevée pour ne pas continuer ses études ici, à Tunis, à notre Lycée Carnot.

Notre résident doit s'en aller. Madame Millet est venue présider à l'emballage des meubles qui leur appartiennent, et cette mère et ce père, plus soucieux de l'instruction de leur fils que de nos intérêts, n'ont pas voulu qu'il perdît une année d'études, voilà pourquoi ils l'ont laissé en France.

BRASSERIE DU PHÉnix, rue Amilcar

Les travaux de la pose de la voie étroite entre Tunis et Hammam-El-Lif sont poussés activement par le service de la voie de la Compagnie du B.-G. Il n'y a que ceux de la construction de la gare de Radès que l'on ne voit pas souvent commencer.

Sera-ce pour l'an 1900?

Le temps et l'espace nous manquent, aujourd'hui, pour publier un long article sur un tripot et... sa clientèle assidue et fidèle de... phylloxères, associés de la maison.

M. et M^{me} STUHR Chirurgiens-Dentistes

10, Rue Es-Sadikia.

ENGLISH SPOKEN — MAN SPRECHT DEUHT

M. Maillé, secrétaire au gouvernement tunisien, très lancé dans le monde ou l'on ne s'ennuie pas, va recevoir la récompense de ses bons et loyaux services.

Dans quelques jours, *L'Officiel* publiera sa nomination comme juge de paix supplémentaire.

On économisera plusieurs billets de banque qui seraient jetés à l'eau si on se contentait d'extraordinaire folie de construire des immeubles d'une utilité plus que contestable.

La Soirée

THÉÂTRE MUNICIPAL DE TUNIS

Les trouvailles extraordinaires d'être pour les éloges de la plupart de nos confrères les éloges que nous adressions à la fin de M. Donchet.

Les dernières représentations nous obligent, nous, à reprendre notre position.

Le Gendre de M. Poirier nous n'avons rien à dire que les premiers sujets de la M^{me} « Augusta Vailley » et M. « Vouloir » ont été eux-mêmes, c'est-à-dire supérieurs comme toujours.

Dalbert a un peu exagéré le comique de son rôle.

Les demandeurs à M. Donchet de donner les possibles des pièces sèches et travaillées un peu mieux que *Durant-Durant* et la représentation a été plus que déficiente.

Les demandeurs aussi de suivre un grand rôle de tradition pour les costumes et de les habiller un chevalier en garde-française de Charny dans les *Deux Orphelins*; de lever aussi dans la distribution des rôles.

Et ainsi que nous avons vu M. Jules Dalbert grand rôle rempli dans les *Dimitri* rôle de jeune premier qui revenait à un rôle qui, malgré son jeune âge, a fait jusqu'à de nombreuses qualités. C'est sans un enfant de la balle, et il ne peut que les bonnes traditions de son père, que la mort a enlevé en plein succès.

Il nous a déjà pu apprécier son talent lors du passage de la troupe *Marie-Laurent* dont il fut un des premiers sujets.

Dalbert mérite tous les éloges pour la part qu'il a tenu son rôle d'« Osip », qui, tout n'est plus de son âge.

Mlle de Braine nous permet un simple conseil, qu'elle reste elle-même, et qu'elle évite la tendance qu'elle a à tomber dans le rôle des artistes de province.

La commission générale, la troupe de comédie-vaudeville, est aussi déficiente, à quelques exceptions près, que la troupe de la grande comédie est supérieure.

Les sommes convaincues que la grande ac-

le gouvernement ne veuille le laisser prolonger jusqu'à Pont-de-Trajan en correspondance avec Béja-ville, ce qui permettrait d'arriver dans cette ville vers 9 h.30 au lieu de 12.30. La correspondance n'existerait plus cela va sans dire pour Béja-ville avec le train 2 partant de Tunis à 8 heures matin, ou encore que le train soit dirigé sur Bizerte au lieu et place de celui partant à 8 heures du matin.

GRAND CAFE GLACIER

ETABLISSEMENT FRANÇAIS

AVIS

M. VINCENT, propriétaire de la *Brasserie Tunisienne*, rue de la Poste, 3, a l'honneur d'informer le public qu'à partir du 1^{er} décembre prochain, il joint à sa brasserie un restaurant.

Cuisine essentiellement bourgeoise et à des très modérés. Service à la carte, plats du jour, etc. M. Vincent s'est assuré, à cet effet, le concours d'un chef des plus capables.

Compagnie du Gaz et des Eaux de Tunis Eclairage au Gaz

Becs et Manchons à Incandescence
GRANDE RÉDUCTION DE PRIX

depuis le 23 novembre 1896

Prix du bec complet, compris manchon et verre

6 FR. 50

Les Manchons de rechange seront fournis au

prix de :

1 FR. 25

S'adresser à la Compagnie du Gaz et des Eaux, rue d'Autriche, pour devis d'installations et pour tous renseignements.

Ameublement

« AU BUCHERON »

Rue d'Espagne, 22 — TUNIS

Salles à manger Louis XIII, torse en chêne massif, composées de 1 buffet, 1 table à 3 rallonges, 6 chaises : 330 fr. — Spécialité de lits complets en fer avec sommier métallique, matelas, traversin : 31 fr. — Grand choix de meubles en tous genres, neufs et d'occasion.

Ateliers de réparations de chaussures, Ateliers de confections, à l'usine, rue Al-Djazira, 20 et 22.

TUNIS-HOTEL

12, rue d'Italie, 12

Émile GIRAUD, propriétaire

GRAND RESTAURANT DE 1^{er} ORDRE

service à la carte et à prix fixe

Salons pour Familles

Spécialité de Conserves de Gibiers et de Fruits

MÉDAILLES OR ET ARGENT

BRASSERIE DU PHÉnix

RUES AMILCAR ET ANNIBAL

F. MACHERET, propriétaire

RESTAURANT A TOUTE HEURE

SOUPE S

SALLE RÉSERVÉE

A. SUMIAN

Médecin, Naturaliste, Préparateur

Médaille de vermeil. Diplôme d'honneur Bougie 1896; Diplôme à l'Exposition Artistique et Industrielle de Carthage 1895.

Empailage d'animaux de toutes sortes. — Montage de peaux de fauves. — Vente, achat, échange et préparation de tous sujets d'histoire naturelle.

PRIX TRÈS MODÉRÉS

14, rue Es-Sadikia, — TUNIS

AUX ARMES DE SAINT-ÉTIENNE

C. BOURY, Armurier

TUNIS — 23, Rue Al-Djazira. — TUNIS

M. BOURY a l'honneur d'informer le public qu'en trouvera dans ses magasins rue Al-Djazira n°23, un grand assortiment d'instruments de pesage des meilleurs fabrications françaises et dans d'excellentes conditions.

Charcuterie de Paris

MAISON DE CONFIANCE

Rue d'Italie (près Tunis-Hôtel) — TUNIS

JULIEN CUVILLIER, PROPRIÉTAIRE

René Delarue
14, Rue d'Espagne, Tunis
Eaux-de-Vie de Vin et de Marc
CHAMPAGNE RIVART
VINS DE FRANCE
fin, demi-fins, ordinaires
RHUM SAINTE-LUCIE EXTRA

BOIS DU NORD
Madrers, Planchettes, Chevrons Linteaux
de toiture, Lattes à Plafond
Baptistin BRÉMOND
SCIERIE MÉCANIQUE
MEUBLERIE ET CHARPENTE
Avenue de la Marine 4, 2, 3
ETRUE DE BELFORT — TUNIS

M. Ferdinand PANCAZI, de
Gharbiaou, a l'honneur d'avertir
le public qu'il a ouvert un Dépôt de
Charbon de bois, 18, rue de Rome,
aux prix suivants :

Charbon	Polivier, les 100 kilos	Fr. 7 50
—	le bois inférieur, les 100 kilos	6 50

Rendu en magasin
Magasin rendu en gare de Tunis :

Charbon	Polivier les 100 kilos	Fr. 6 65
—	le bois inférieur, les 100 kilos	5 65

Vente au détail :

Charbon	Polivier, les 3 kilos	» 25
—	le bois inférieur, les 3 kilos	» 20

N.B. Ces prix seront maintenus pendant toute la saison d'hiver pour MM. les clients.
de frènes et d'ormes pour charrons
PRIX MODÉRÉS

A VENDRE
CAÉ BEAU RIVAGE
BIZERTE (Tunisie)
Prix modérés. — Facilités de Paiement
Sympliciter.

Le meilleur reconstituant
EST LE
Vin tonique des Suffètes
à base de Kola-Coca, phosphate de chaux,
jus d'orange, cacao et colombo, préparé
à la Pharmacie Lyonnaise, 12, rue d'Italie.
C'est d'un goût excellent, convient à
tous et permet de supporter facilement
les chaleurs.

FORG.
Mari
Spécialité
toutes dimensions; Color
pièce d'après
fer et en acier
La Société
de confecti
métallique
adressés.
cution des
nerie.
Les FOI
quent actuel
Homogène
les ordres
clients.
Age
TUNIS. —
14, Rue des Glacières — TUNIS

RESTAURANT D'ATHÈNES
PAPAYANNI
PROPRIÉTAIRE
— 4, rue de l'Eglise — TUNIS
pour MM. les officiers — Salons pour
festins.
SERVICE A PRIX FIXE
PRIX MODÉRÉS
Dépositaire du vin muscat de Samos
1,50 le litre

SERIE KESSLER
DIRECTION: ARMAND
les soirs, Grand concert
par toute la Troupe
OPÉRÉTTES
OPÉRÉTTES
les jours de semaine 10 c. (droits
d'auteurs
25 c., (dro
Tous les
la mati

Imprimerie Lithographique
A. BEAU
Rue d'Allemagne, 13. — TUNIS.
Maison fondée en 1887
Impressions en tous genres pour le commerce, l'industrie et les administrations. — Gravure. — Autographie. — Registres. — Atelier spécial de reproduction de dessins par la lumière en traits blancs sur fond bleu ou inversement. — Reproductions inaltérables en traits noirs ou de couleurs sur papier quelconque. Ce procédé conserve à l'échelle une exactitude rigoureuse, le tirage se faisant à sec sur presse lithographique.
TRAVAUX AUX SOIGNÉS. — PRIX TRÈS MODÉRÉS

Salle de Ventes Libre
44, Avenue de la Marine, 44 — TUNIS
DÉPÔTS — CONSIGNATIONS
ÉCURIES — REMISES

L'Administration de la salle de ventes libre, accepte le dépôt de toute sorte de marchandises mobilières, neuves ou d'occasion (en bon état), soit pour en opérer la vente soit pour leur conservation.

L'Administration garantit tous les objets qui lui sont confiés, elle paie les dépositaires immédiatement après la vente de leurs marchandises.

C'est à la salle des ventes libre qu'est déposé le lit à « sommier métallique pliant », nouveau système, spécialement recommandé aux colons et aux personnes qui voyagent.
Vente permanente au comptant, 4% en sus.

LE BOY MARCHÉ, rue d'Italie, 28, Tunis.
a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il arrive de France avec un stock considérable de marchandises de toutes sortes, qu'il a soldé dans les fabrications, et qu'il offre à ses clients à des prix exceptionnels.
On trouve tout ce qui concerne l'article de ménage, en fer, faïence, porcelaine, verrerie, pots, etc., etc.
On solde des tasses et des verres à 40 centimes pièce.

ATELIERS DE CONSTRUCTION METALLURGIQUE
Hte OBRE
Avenue de Carthage. — Tunis
AVIS M. H. OBRE, serrurier-constructeur et dépositaire de diverses maisons, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle que, vu l'extension de son travail et pour cause d'agrandissement, ses ateliers et bureaux sont transférés Boulevard de Carthage, depuis le 1^{er} juillet 1896.

17 fr. INCROYABLE!
la véritable Montre
RÉGULADOR G. 1^{re}
Garantie deux ans
en vente chez
D. LADISLAS
Horloger-Bijoutier
AVENUE DE FRANCE, 9.
Grand
Assortiment de Décorations
et insignes français et étrangers

TERMINUS-HOTEL
J. CAILLODS, propriétaire
Place de la Gare Française. — TUNIS
Cuisine Recommandée
Cet établissement se recommande à MM. les Voyageurs, Touristes et Négociants par son confortable, sa situation centrale, son installation et son ameublement entièrement neuf.
Prix Modérés

QUINQUINA VINCENT
(Marque déposée)
Vente des Vins de l'Archevêché de Carthage
(GROS ET DÉTAIL)
Expéditions par Caisses et par Futs
dans tous les pays
On expédie par colis postaux dans toute la France du *Vin Muscat de l'Archevêché de Carthage*.
S'adresser à M. H. VINCENT, négociant en vins, 7, rue du Soudan, près de la Gare française. — TUNIS.

HYGIÈNE DE LA TOILETTE
Les qualités désinfectantes, microbicides et catrifiantes qui ont valu au *Coaltar Saponine Le Beuf* son admission dans les Hôpitaux de la ville de Paris, le rendent très précieux pour les soins sanitaires du corps, lotions, lavages des nourrissons, soins de la bouche qu'il purifie, des cheveux qu'il débarrasse des pellicules, etc.
Le flacon, 2 francs les 6 flacons, 10 Francs
Dans toutes les pharmacies
Se défier des contrefaçons
Dépôt: PHARMACIE NÉE

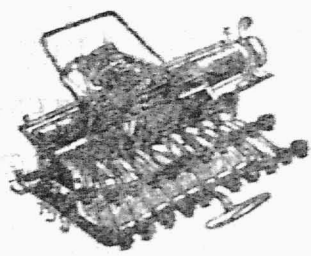
Entreprises générales d'électricité
FÉLIX DAPOIGNY
successeur
DE J. CHEVALIER
TUNIS, — 20, Rue Essadikia, 20. — TUNIS

FABRIQUE DE BRIQUES ROMAINES
C. ODINO
Place Bab-Saadoun
Les briques romaines défient toute concurrence comme excellence de matériaux et de facture; elles offrent l'avantage du 25 0/0 sur les concurrents.
Le mètre carré depuis 1,50
On livre immédiatement.
On se charge de toute espèce de construction.
Le gérant: U. CROUZET.
Tunis— Imp. BRIGOL, rue Es-sadikia 16

RICHE ASSORTIMENT
AU CADRAN UNIVERSEL
CHARLES KLOTZ

HORLOGERIE EN TOUS GENRES
CHRONOMÈTRES — RÉPÉTITIONS
ATELIER DE RÉPARATIONS
MONTRES REGULADOR

RICHE ASSORTIMENT
JOAILLERIE, JOAILLERIE
ET ORFÈVRE
pour étrennes et cadeaux de nocés



La "Dactyle"

Seule machine à écrire ne coûtant que 210 fr.
Garantie à l'usage et permettant d'écrire jusqu'à 60 mots à la minute.

A. DE PARADE

Seul entrepositaire pour la Tunisie

GRANDE
Boulangerie Viennoise

8, Boulevard de Paris
SPÉCIALITÉ de PAINS VIENNOIS
CROISSANTS AU BEURRE
PAIN DE GLUTEN - SANDWICHES
PETITS PAINS
POUR RESTAURANTS et HÔTELS
Chaque soir à 5 h. : Pain Frais
ON PORTE A DOMICILE

5 Médailles d'Or - Grand Diplôme
d'honneur, Paris 1889
Demange Frères & Alioth
Propriétaires-Industriels

PAU, SOUSSE, BORDEAUX
HUILES D'OLIVE DE TUNISIE

Garantie pure de tout mélange
EXPÉDITION ET COLIS POSTAUX DE 5 KLOS
en Tunisie, Algérie, Corse, France
et à l'étranger.
Livraison à domicile en estagnon
DE 5, 10, 15, 20 ET 25 KIL.
S'adresser pour toutes les Com-
mandes à M. PAUL NADAL, repré-
sentant pour la Tunisie, 19, Rue d'Ita-
lie. - TUNIS.

Domaine P. Potin

CHAUX
HYDRAULIQUE
et Ciments

Dépôt : rue du Portugal

A. GAUVAIN

Dépositaire des produits de la Maison
Saint Frères
TUNIS 22, rue d'Espagne, 22, TUNIS

Toiles à voiles et galvanisées -
tentés et tapis - rideaux - toiles et
sacs - moquettes - chemises - gi-
lets de chasse - espadrilles - san-
gles, septain - cordages et ficelles.

Grande Boulangerie

et Pâtisserie Anglaise
Wagner et Albrecht
24, Rue d'Italie, 24 - TUNIS

Brioches. - Croissants. - Petits
Pains pour thé et café. - Bonbons.
- Gâteaux. - Tartes. - Desserts,
etc.

Pains de luxe et de ménage. - Spé-
cialités de Pains anglais. - Biscuits.
- Pâtés fins. - Vins fins et liqueurs
de premier choix. - Petits fours.
Fournitures pour soirées Baptêmes,
Mariages et Bals.

Compagnie Algérienne

SOCIÉTÉ ANONYME
Capital 15 MILLIONS entièrement versés
Comptoir de Tunis
Avenue de France
Escompte, recouvrements, avan-
ces sur titres et marchandises, chè-
ques et lettres de crédit sur tous
pays, encaissements de coupons,
ventes, achat sur garde de titres.
Intérêt bonifié aux déposants de
fonds 2 0/0 - Bons de caisse, bons
trois ans et deux ans, 3 0/0; bons à
un an et quatre ans, 3 1/2 0/0;
bons à cinq ans, 4 0/0

Banque de Tunisie

SOCIÉTÉ ANONYME
Capital 8 millions de francs
Siège social à Tunis
OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ
Encaissements et Recouvre-
ments. - Avances sur prêts, sur la
marchandise et sur hypothèques
immobilières ou maritimes. - Dé-
pôts à vue et à échéances fixes -
Garde de titres au paiement et es-
compte de coupons. Reports. - Opé-
rations de bourse au comptant et à
terme sur tous les marchés euro-
peens. - Emission de chèques et
de lettres de crédit sur tous pays.
SUBSCRIPTIONS - ÉMISSIONS

LE GAZ ACÉTYLÈNE

A TUNIS
de la Cie Continentale d'Éclairage par le Gaz Acétylène de Paris
Siège : 51, rue Vienne - PARIS
Appareils du système BON recommandés par la Société des Ingénieurs
INSTALLATIONS
pour Villas, Communes et Habitations particulières
Devis et renseignements gratuits sur demande
Facilités accordées aux Municipalités pour l'éclairage public communal
Seule agence pour toute la Tunisie : à la MAISON UNIVERSELLE
29, rue Al-Djairia, à Tunis, M. ROUVEIROLLE directeur.
A partir du 1^{er} décembre, les expériences publiques auront lieu tous
les soirs jusqu'à sept heures. Les magasins eux-mêmes seront éclairés au
Gaz acétylène avec un appareil de 200 becs.

"L'AFRIQUE FRANÇAISE"

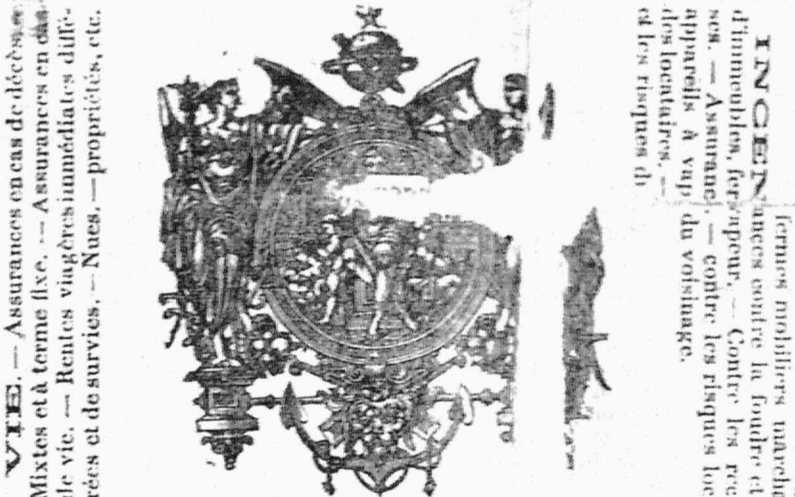
Compagnie anonyme algérienne et tunisienne d'assurances à
primes fixes contre l'incendie et
accidents
Capital : UN MILLION
Siège social : BOULEVARD DE LA RÉPUBLIQUE, 23 - Alger
Incendies
propriétés mobilières et im-
mobilières
RÉCOLTES SUR PIED
en gerbes et en meules.
S'adresser à M. Solhaume, agent
la Poste 7, et à M. Perrucci, agent à
Sousse

MATERIEL AGRICOLE INDUSTRIEL

Chemins de fer portatifs
FABRIQUE DE MAS
de tous types
Aristide A. EZ
CENTRUM DE BREVETS
- MUSTAPHA -
Maison fondée en 1881
Charrues, herses, scarificateurs, faucheuses,
moissonneuses-lieuses, automobiles, bat-
teuses, etc.
Raymond VALENS, ingénieur civil, Tunis

LE MONDE

Cie Française d'Assurances sur la vie et contre l'incendie
SIEGE SOCIAL : PARIS, 16, rue Peletier
SOUS LE CONTROLE DE L'ÉTAT



La Cie Le Monde opère à primes fixe
les propriétaires et les locataires une prime à
chacun séparément; la Cie affranchit de tout
et les domestiques des assurés.
Les polices de la Compagnie Le Monde
du Foncier de France.
S'adresser pour tous renseignements
au siège et inspecteur de la Cie à Tunis

GROS DÉTAIL ÉPICERIE OI

Gros et Détail. - Maison for
24 et 26, Rue d'Italie - TUNIS -
AIMÉ EYRI

APERÇU DE QUELQUES

Table listing various goods and their prices, including Absinthe, Cognac, Eau-de-Chart, Rhum, Bougie sup., and Fournier.

La fidélité du client honore une maison
SON AIMÉ EYRI S'ayant le respect de sa
toujours consciencieuse.

EXPÉDITIONS A L'INT

TRANSIT INTERNATIONAL

P. Dana & Fils
TUNIS. - 12, RUE ES-SADIKIA, 12. - TUNIS
Correspondant Spécial du Bureau Auxiliaire des Chemins de Fer de Marseille

GONDRAND FRÈRES, Agents

Embarquements. - Débarquements. - Service des Bagages aux
arrivées et départs des paquebots.
Un agent portant les insignes GONDRAND FRÈRES est en perma-
nence à la salle des douanes.
Magasin de dépôt. - Opérations en douane. - Avances sur mar-
chandises. - Camionnage pour la ville et la campagne. - Déménage-
ments.

TARIFS MODÉRÉS ET AGRÉÉS PAR LES ADMINISTRATIONS LOCALES
(La maison délivre des billets circulaires sur tous les réseaux de
chemins de fer.)
Un emballage de Paris est attaché à l'Agence

Demandez Partout

LE KINA BELLOT

ABSINTHE ET AMER CONILH
BELLOT, Distillateur à Tunis
Dépôt général des eaux minérales de VICHY
des liqueurs fines de la maison Lavaine et Co et du champagne
Montebello.

ÉPICERIE ET COMESTIBLES

GRAND DÉTAIL
DOURA Frères
TUNIS, rue des Glacières, 25, 27
Denrées coloniales, légumes secs, conserves alimentaires
LIQUEURS ORDINAIRES ET DE PREMIÈRES MARQUES

Matériaux de Construction

A. DE PARADE, fabricant
Carrières et Fours à Chaux à Djebel-el-Djeloud
PRODUCTION : chaux en pierre et en poudre

BRIQUETERIE ET TUILERIE

(près la Route des Tabacs)
FABRICATION DE LA BRIQUE CREUSE ET PLEINE
Tuiles vernissées, carreaux, vases à fleurs
Poterie fine et ordinaire, Objets en terre cuite sur commande
PRODUCTION : cinq millions de pièces par an

Dynamite, Méches de Mineurs et Détonateurs

SEUL DÉPOT AUTORISÉ POUR LA TUNISIE
de la Société Française des Explosifs à Paris, et de M.M. Dacey, Bickford
Smith et Coe, à Rouen
Adressez toutes les commandes à M. A. de Parade, 20 rue
d'Espagne.

"LE PHENIX"

COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCES
CONTRE L'INCENDIE ET LA VIE
Siège Social : 10, rue Lafayette - PARIS
Agent général pour la Tunisie :

M. Ch. BAUDOT, 26, Rue Sadikia. - TUNIS
PRINCIPALES SOUS-AGENCES :

MM. NESTLER aîné à Sousse; PASTARELLO, à Sfax; PAYRON, à Gabès
WAROQUIER à Média; SAVON FRÈRES, à Bizerte; PHILIPPE SAON
à La Goulette; KRANI et environs; GREIL, à Medjez-el-Bab; LOINT
à Souk-el-Arba; GIBON, à Charlemoun et LEVY, à Kairouan.

Crédit Foncier et Agricole d'Algérie

Société anonyme - Capital 30 millions
SUCCURSALE DE TUNIS, rue Es-Sadikia, 4
Escompte, recouvrements, ordres de Bourse, avances sur titres
encaissement de coupons, chèques et lettres de crédit.
Dépôts à vue et à échéance fixe :
A vue 2% - 6 mois 2 1/2% - 1 an 3%

Comptoir National d'Escompte et de Crédit

SOCIÉTÉ ANONYME
au capital de 100.000.000 de francs
AGENCE DE TUNIS
Th. PROUST, directeur
Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur
titres et sur marchandises, livraison de chèques, ouvertures de crédit,
ordres de Bourse, dépôts de titres, souscriptions et opérations diverses
sur titres, lettres de crédit pour voyages, etc., etc.
Dépôts à vue et à échéances fixes
A vue 2% - A 3 ans 3 1/2%
A 1 an 2 1/2% - A 4 ans et au-delà 4%

Loction de coffres-forts
Des coffres-forts et compartiments de coffres-forts sont mis à la disposi-
tion du public pour la garde des valeurs, bijoux, titres de propriété, etc.
Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants
à plus grande sécurité contre les risques de vol et d'incendie.

CIE DE NAVIGATION MIXTE

Cie TOUACHE
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 6.730.500 FRANCS
Service postal Français
AGENCE DE TUNIS
Services réguliers à grande vitesse entre la France et la Tunisie
Transports des passagers, des marchandises et des dépêches
DÉPARTS tous les mardis, à midi, de MARSEILLE pour TUNIS;
- tous les jeudis, à 5 h. soir, de MARSEILLE pour TUNIS, la
Côte tunisienne et TRIPOLI;
- tous les Mardis, à 4 h. 1/2 du soir, de TUNIS pour MARSEILLE.
- tous les Vendredis, à 2 h. du soir, de TUNIS pour MARSEILLE.
- tous les Dimanches, à 1 h. 1/2 du soir, de TUNIS pour SOUSSE,
MONASTIR, MEHDIA, Sfax, GABES, TRIPOLI et DJERBA.
ARRIVÉES de MARSEILLE, tous les jeudis et samedis matin;
de TRIPOLI, DJERBA, GABES, Sfax, MEHDIA, MONAS-
TIR ET SOUSSE, tous les Lundis matin.
Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 3
rue d'Allemagne L'Agent, J.B. PÉDELUPÉ.

Compagnie Générale Transatlantique

SERVICES POSTAUX A GRANDE VITESSE
Ligne hebdomadaire Marseille-Tunis-Malte-Tunis-Marseille
Départ de Marseille... Vendredi à 4 heures soir
Arrivée à Tunis... Dimanche à 5 heures m.
Départ de Tunis pour Malte... Dimanche à 5 h. 30.
Arrivée à Malte... Lundi à 9 h. 30 matin
Départ de Malte pour Tunis... Lundi à 5 h. soir
Arrivée à Tunis... Mardi à 11 matin
Départ de Tunis pour Marseille... Mercredi à 8 h. 30
Arrivée à Marseille... Jeudi à 5 h. matin
Ligne hebdomadaire Marseille-Tunis-Sousse-Tunis-Marseille
Départ de Marseille... Lundi à 4 heures
Arrivée à Tunis... Mercredi à 5 h. matin
Départ de Tunis pour Sousse... Mercredi 3 h. 30 soir
Arrivée à Sousse... Jeudi à 9 h. 30 s.
Départ de Sousse pour Tunis... Jeudi à 5 h. soir
Arrivée à Tunis... Vendredi à 5 h. m.
Départ de Tunis pour Marseille... Samedi à 3 h. 30 soir.
Arrivée à Marseille... Lundi à 5 h. matin.

Prix des Places :
1^{re} classe, 100 fr. 2^e cl. 70 fr., 3^e cl. 30 fr. 4^e cl. 18 fr. nourriture comprise
AVIS IMPORTANT
MM. les voyageurs sont instamment priés de retirer leurs billets de
passage à Tunis.
L'enregistrement des bagages a lieu à Tunis-Port et cesse une heure
avant celle fixée pour le départ.
Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence de la Compagnie Gé-
nérale Transatlantique, 1, rue Es Sadikia.